



M. Joël GIRAUD, Député des Hautes-Alpes
Rapporteur général de la Commission des Finances

Projet mai 2018

Monsieur le Député,

nous accusons réception de votre réponse à notre courrier relatif à notre interpellation à votre égard et qui avait pour objet la question des Paradis Fiscaux.

Nous avons pris bonne note de votre démarche (courrier en copie) avec quatre autres députés de la République en Marche ayant pour finalité d'interroger Monsieur le Premier Ministre Edouard PHILIPPE sur cette question de l'évasion fiscale qui mine les finances de la France et donc le bon fonctionnement de nos services publics. Nous avons pris également bonne note de la réponse que vous avez adressée à Monsieur le Premier Ministre (courrier en copie).

Votre réponse montre donc l'intérêt que vous portez à ce scandale et nous en prenons acte. Nous déplorons d'ailleurs que sur l'ensemble des parlementaires que nous avons sollicités, rares sont ceux qui ont daigné nous répondre, ce qui prouve le peu de cas que ces élus font de cette question des Paradis Fiscaux.

Néanmoins nous nous permettons d'insister car nous pensons que d'une certaine manière, c'est la survie de notre démocratie qui est en jeu. Comment faire comprendre aux plus démunis d'entre nous, à nos retraités qui viennent de subir la hausse de la CSG qu'il est urgent pour chaque citoyen de faire des efforts, alors que des milliards d'euros (60 à 80 milliards) échappent à l'impôt chaque année ? Comment faire comprendre une politique de rigueur budgétaire – pour ne pas dire d'austérité – alors que les catégories les plus riches des citoyens continuent à échapper allègrement à l'impôt en profitant d'une évasion fiscale frauduleuse ou immorale ?

Votre courrier ainsi que celle de Monsieur le Premier Ministre comporte certes quelques réponses intéressantes, mais avec une fâcheuse tendance à se réfugier derrière une politique européenne qui demeure très timide en la matière. Certains paradis fiscaux se trouvent au sein des 27 pays de l'Union Européenne. Ceci n'expliquerait-il pas cela ?

Par ailleurs des dispositions permettant de lutter contre les Paradis Fiscaux se trouveraient, dit Monsieur Edouard Philippe, dans un projet de loi relatif à la lutte contre la fraude fiscale. Où en est ce projet ? Peut-on bénéficier de la primeur de ses dispositions en la matière ? Les pouvoirs publics ont-ils chiffré les rentrées de fonds attendues de ces dispositions ?

De notre point de vue, il ne s'agit pas seulement de lutter contre la fraude fiscale. Au minimum, il faut combattre toutes les pratiques d'optimisation fiscale qui utilisent le laxisme des dispositions légales pour échapper à l'impôt. Il faut à l'évidence changer la loi de telle

manière qu'il soit mis fin à toutes ces pratiques et en premier lieu faire sauter le « verrou de Bercy ». Il faut également protéger les lanceurs d'alerte malgré les récentes dispositions européennes très contestables relatives au secret des affaires. Ces quelques propositions émanent de notre Plateforme régionale et en constituent l'épine dorsale. Vos réponses d'ailleurs seront diffusées sur notre site (stopparadisfiscaux13.fr).

Nous restons à votre disposition pour approfondir avec vous ces propositions et pour échanger sur le sujet.

Veillez agréer, Monsieur le Député....